

AR Prefecture

006-210601365-20250910-2025100901-DE
Reçu le 16/09/2025
Publié le 16/09/2025

**MAIRIE DE SOSPEL**

Affaire n°1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SOSPEL****SEANCE DU 10/09/2025****L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE DIX SEPTEMBRE A 20H30***Délibération 2025-10-09-01*

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Jean-Mario LORENZI	x				
Christophe BRUNENGO	x				
Eliane ALBIN	x				
Renaud DETOEUF	x				
Martine FERRERO	x				
David BOUSSEAU	x				
Christine COSENTINO	x				
Michel POGGI	x				
Nicole RAYBAUT	x				
Martine CHAVONET	x				
Michel CHAMPOUSSIN	x				
Khedidja OUNIS VANPOUCHE	x				
Laurence GIRAUD	x				
Livia VERET		x	x	Fabienne AVENOSO	
Véronique TROCH		x			
Nicolas CROO		x	x	Christophe BRUNENGO	
Marianne GERMANO ORFAO	x				
Cyril BLANSCHÉ	x				
Nicolas REY		x			
Lucas CHAREF	x				
Fabienne AVENOSO	x				
Jean-Pierre PEGLION	x				
Thierry GRIMONT	x				
Brigitte SCOTTO LOMASSÈSE	x				
Jérôme BERETTI		x			
Christophe DECADI	x				
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ	x				

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

Rapporteur : Christophe BRUNENGO

OBJET : Budget 2025 – décision Modificative n°1 (DM1)

AR Prefecture

006-210601365-20250910-2025100901-DE

Reçu le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

Monsieur Le Maire, donne la parole à Monsieur Christophe BRUNENGO, rapporteur qui expose au Conseil les modifications suivantes à apporter sur le budget 2025 en section de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement

Afin que la Commune puisse effectuer le paiement, avant le 31 décembre 2025, de l'ensemble des dépenses affectées au chapitre 012 Charges de Personnel, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail et l'explication figure dans le tableau ci-après.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Désignation	Crédits Ouverts avant DM1	DM1	Crédits ouverts après DM1
012 Charges de personnel	6417	Rémunération des Apprentis	0,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL				+5 000,00	

Le financement de ces opérations est autorisé par redéploiement de crédits prévus sur l'enveloppe 013 - Atténuations de charges en Recettes de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	article	désignation	Crédits ouverts avant DM1	DM1	Crédits ouverts après DM1
013 Atténuations de charges	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	24 950,00	+5 000,00	29 950,00
TOTAL				+5 000,00	

Section d'investissement

Afin d'intégrer au compte budgétaire de travaux (23xx et 21xx) :

- Les frais d'études de l'opération « Travaux Station-Service de Sospel » (compte 2031)
- Les avances (compte 238) versées aux titulaires des trois Marchés de Travaux « Rénovation de la Piscine », « Rénovation Salle des Associations » et « Rénovation Thermique des Logements Communaux »,

il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail

AR Prefecture

006-210601365-20250910-2025100901-DE

Reçu le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

figure dans le tableau ci-après. Cette opération est budgétairement neutre.

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Désignation	Crédits ouverts avant DM1	DM1	Crédits ouverts après DM1
041 Opérations patrimoniales	2313	Travaux en cours Station-Service	0	7 200,00 €	23 739,00 €
		Travaux en cours Rénovation Appartements		16 539,00 €	
041 Opérations patrimoniales	21314	Bâtiment piscine Bâtiment Salle Associations	0	162 785,00 € 27 176,00 €	189 961,00 €
TOTAL				213 700,00 €	

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Désignation	Crédits ouverts avant DM1	DM1	Crédits ouverts après DM1
041 Opérations patrimoniales	2031	Frais d'études Station-Service de Sospel	0	7 200,00 €	7 200,00 €
041 Opérations patrimoniales	238	Avance sur Rénovation Piscine- Appartements- Salles Associations	0	206 500,00 €	206 500,00 €
TOTAL				213 700,00	

Par ailleurs, et afin que la Commune puisse effectuer le paiement, avant le 31 décembre 2025, de l'acquisition de deux parcelles sur l'Avenue Jean Medecin (propriété Tardivo), il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture de crédits avec la création d'une nouvelle opération dont le détail et l'explication figure dans le tableau ci-après.

AR Prefecture

006-210601365-20250910-2025100901-DE

Reçu le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

Depenses d'investissement

Chapitre	Article	Désignation	Crédits ouverts avant DM1	DM1	Crédits ouverts après DM1
485-25 Opération « Propriétés Tardivo »	21328	Autres Bâtiments privés	0	+1 120 000,00	1 120 000,00
TOTAL				1 120 000,00 €	

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Désignation	Crédits ouverts avant DM1	DM1	Crédits ouverts après DM1
16 Emprunts et dettes assimilés	1641	Emprunt en euros	0	+500 000,00	500 000,00
10 Dotations, Fonds divers et Réserves	10222	FCTVA	99 959,31	+185 000,00	284 959,31
13 Subventions d'Investissement	13151	Subvention CARF - Opération 472-22 projet Agro-Tourisme Pré ST-GERVAIS)	0	+435 000,00	435 000,00
TOTAL				1 120 000,00 €	

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter cette décision modificative n°1 pour le budget principal 2025 ;
- De voter les modifications par chapitre ;

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

Votes		Commentaires
Pour	23	
Contre	00	
Absentions	01	

Le Maire,



Le secrétaire de séance